

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T210

## ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de mesures géophysiques avec camions vibreurs, étude non destructive, déplacement d'un camion vibreur (chantier mobile)**  
**Chemin des Granettes, Avenue Lacanau, Allée des Oliviers, RD20 (boulevard René Cailloux), RD9, RD 20 E, RD 48 (Route de la plage), Rue Comte de la Bourdonnais Bertrand, Place Comte de Grasse**  
**HORS SECTEUR PNRQAD**  
**A compter du 21/10/2024 jusqu'au 31/12/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SMART SEISMIC SOLUTIONS Mr Monge, n°24, rue Louis Blanc – 75 010 PARIS** pour le compte de : **SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 02 AOUT 2024

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



24T 210



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 02 AOUT 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**Chemin des Granettes / Avenue Lacanau / Allée des Oliviers / RD 20 (Boulevard René Cailloux) / RD 9 / RD 20E / RD 48 Route de la Plage / Rue Comte de la Bourdonnais Bertrand / Place Comte de Grasse**

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE  DEPARTEMENTALE  
 COMMUNALE  PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... SMART SEISMIC SOLUTIONS Mr Monge

Adresse N°24 Rue Louis Blanc 75 010 PARIS

Tél./FAX 06 03 80 96 27

MAIL pierre.monge@s3seismic.com

**POUR LE COMPTE DE  
SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL  
DATES ET DUREE DES TRAVAUX**

Du 21/10/2024 au 31/12/2024

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

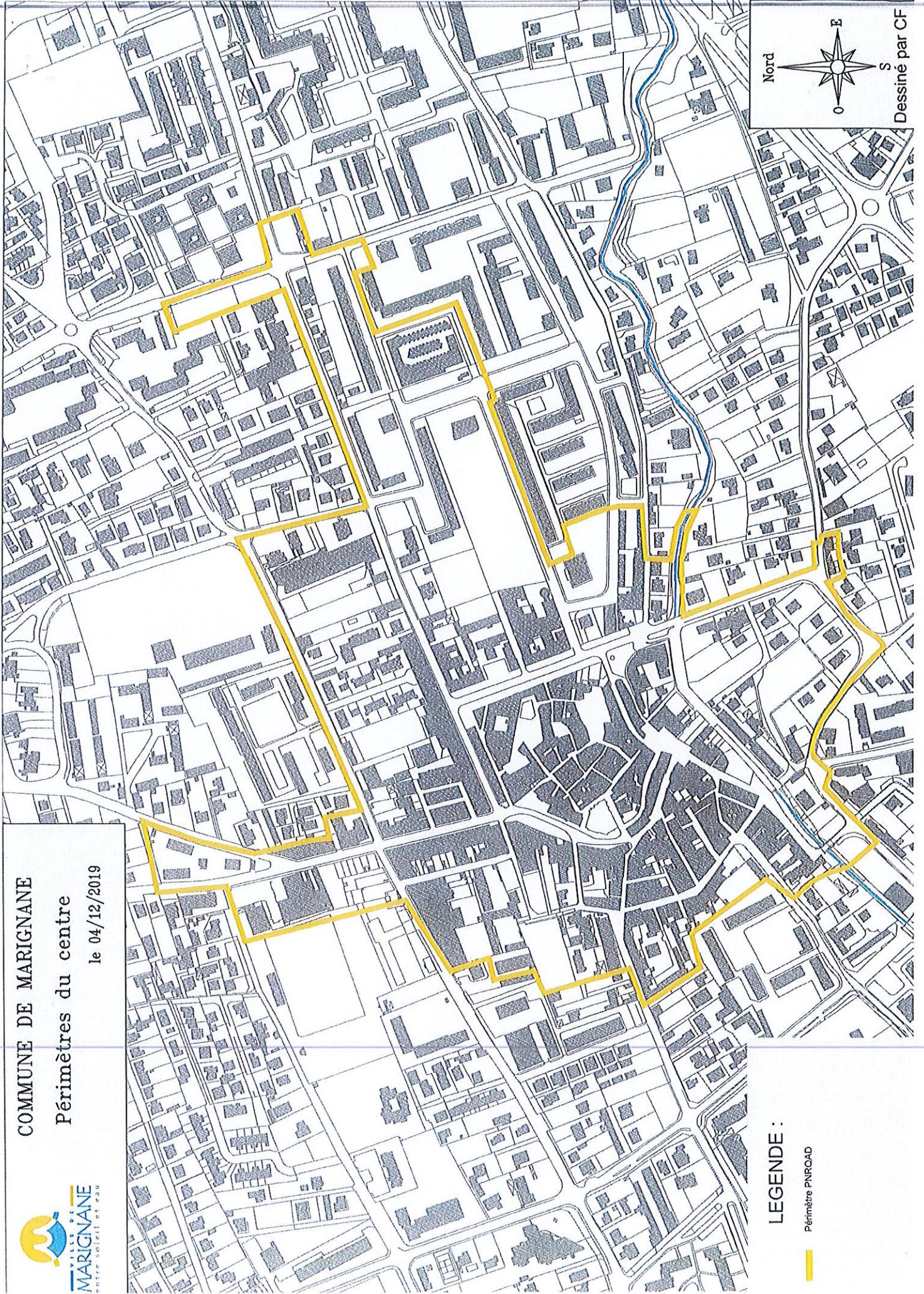
Mesures géophysiques avec camions vibreurs / Etude non destructive  
Déplacement d'un camion vibreur (chantier mobile)

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> DAET
<input type="checkbox"/> Longueur Tranchées	<input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h	
<input type="checkbox"/> Voirie moins de 3 ans	<input checked="" type="checkbox"/> STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux	
<input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX	<input checked="" type="checkbox"/> ALTERNAT MANUEL SI BESOIN	
<input checked="" type="checkbox"/> DANGER	<input type="checkbox"/> ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin	
<input checked="" type="checkbox"/> 30km/h	<input type="checkbox"/> ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage	
<input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX 1/2 chaussée	<input checked="" type="checkbox"/> Passage VL et PL	
<input checked="" type="checkbox"/> CONES DE SIGNALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> PROTECTION DES PIETONS	
<input checked="" type="checkbox"/> BALISAGE DU CHANTIER	<input type="checkbox"/> INSTALLATION BENNE	

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

